



# Cité des Entreprises

Conseil en droit social, RH et mobilité internationale

## Accident du travail, maladie professionnelle : comment réagir ?

**La procédure d'instruction est de plus en plus complexe, exigeante  
et demande une forte réactivité des entreprises.**

**La reconnaissance d'un AT/MP a un coût  
sur les comptes de votre entreprise.**



**ZOOM sur notre offre de service**

Accompagnement tout au long de la procédure d'instruction des dossiers AT/MP

Sécurisation de l'instruction des dossiers dématérialisés

La contestation du caractère professionnel de l'ATMP devant la commission de recours amiable de la CPAM et la contestation du taux d'incapacité permanente partielle (taux IPP) devant la commission médicale de recours amiable (CMRA)

La Cité des Entreprises, entouré de partenaires médicaux et juridiques, vous accompagne et vous conseille dans ces procédures complexes.

## Confiez-nous le traitement de vos dossiers



**Sécurisation  
des démarches**



**Optimisation  
des délais**



**Accompagnement  
sur-mesure**

### Contact :

Anne Jalilossoltan - 03 20 99 23 14 - [ajalilossoltan@citeonline.org](mailto:ajalilossoltan@citeonline.org)

Corinne Sacquet - 03 20 99 23 28 - [csacquet@citeonline.org](mailto:csacquet@citeonline.org)

Vos conseillers en accident du travail et maladie professionnelle

40 rue Eugène Jacquet - 59700 Marcq-en-Baroeul - 03 20 99 23 50

**Service réservé aux adhérents**



## Vous souhaitez réagir face à un accident du travail ou une maladie professionnelle ?

La procédure d'instruction est de plus en plus complexe, exigeante et demande une forte réactivité des entreprises.

La reconnaissance d'un AT/MP a un coût sur les comptes de votre entreprise.



### ZOOM sur notre offre de service

Accompagnement tout au long de la procédure d'instruction des dossiers AT/MP

Sécurisation de l'instruction des dossiers dématérialisés

La contestation du caractère professionnel de l'ATMP devant la commission de recours amiable de la CPAM et la contestation du taux d'incapacité permanente partielle (taux IPP) devant la commission médicale de recours amiable (CMRA)

La Cité des Entreprises, entouré de partenaires médicaux et juridiques, vous accompagne et vous conseille dans ces procédures complexes.

## Confiez-nous le traitement de vos dossiers



**Sécurisation  
des démarches**



**Optimisation  
des délais**



**Accompagnement  
sur-mesure**

## Contact :

Anne Jalilossoltan - 03 20 99 23 14 - [ajalilossoltan@citeonline.org](mailto:ajalilossoltan@citeonline.org)

Corinne Sacquet - 03 20 99 23 28 - [csacquet@citeonline.org](mailto:csacquet@citeonline.org)

Vos conseillers en accident du travail et maladie professionnelle

40 rue Eugène Jacquet - 59700 Marcq-en-Baroeul - 03 20 99 23 50

**Service réservé aux adhérents**